

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 918

présenté par

M. Bazin

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 47, substituer à l'année :

« 2025 »

l'année :

« 2023 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Compte tenu de l'impact des dispositions prises dans cet article, il convient d'avancer la remise du rapport prévu à 2023 plutôt qu'en 2025.